

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### VILLE D'AUBIN

\*\*\*\*\*

#### SEANCE DU 07 AVRIL 2023

Date de la convocation : 03/04/2023

\*\*\*\*\*

Le sept avril deux mil vingt-trois, à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (13) : M. Michel BAERT, M. Serge BOSCUS, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, M. Patrick LAUMOND, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Christine TEULIER.

Procurator(s) (0) :

Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme Andrée ARCALIS, Mme Karine FABRE, Mme Brigitte RODRIGUEZ, Mme Laurianne VINCENT.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

\*\*\*\*\*

Nombre de membres : 17  
Membres présents : 13

Membres en exercice : 17  
Membres ayant donné procuration : 0

Votants : 13

\*\*\*\*\*

#### DELIBERATION N° : 2023-06

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – C.C.A.S. BUDGET ANNEXE  
« SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE »

Après avoir examiné le compte administratif C.C.A.S. du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile 2022, CONSTATANT que ce dernier fait apparaître un déficit net pour la section de fonctionnement de : 21 422,41 €

**Le conseil d'administration,  
Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 en report à nouveau en réduction des « excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation » pour l'année 2023 ; portant le montant total disponible en « excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation » à 22 037,03 €.

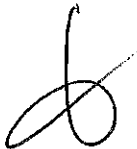
**Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention**

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 14 avril 2023.  
Publiée ou Notifiée le 14 avril 2023.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

**Pour extrait conforme,**

Secrétaire de séance	Le Président du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : Emilie BEC Signature : 	Nom du Président : Michel BAERT Signature : 